

Prolongation

Interdiction du portable à l'école : une décision discutable ?



Photo : Aristide Moussavou

La mesure pourra-t-elle atténuer l'addiction des élèves aux téléphones portables ?



Photo : LLIM/ L'Union

Le ministre d'Etat à l'Education nationale, Francis Nkea Ndzigue, annonçant l'imminence d'un texte de loi interdisant l'usage du téléphone portable en milieu scolaire.

Josiane MBANG
NGUEMA
Libreville/Gabon

L'interdiction envisagée de l'usage des téléphones portables en milieu scolaire ne fait pas l'unanimité. Quand certains la jugent sévère, d'autres estiment qu'elle est justifiée, mais qu'il faut des mesures d'accompagnement, au regard des réalités

POUR ou contre l'interdiction d'accès des téléphones portables dans les établissements scolaires ? La question fait débat au sein de l'opinion, depuis que le ministre d'Etat, Francis Nkea Ndzigue, a, lors de sa visite au Collège d'enseignement secondaire (CES) Bâ Oumar, le 21 novembre 2018, annoncé qu'un projet de loi visant l'interdiction de l'accès et de l'utilisation des téléphones portables dans l'enceinte des établissements scolaires serait à l'étude. Le membre du gouvernement a expliqué à cette occasion que cette future décision porte sur la sécurisation de la vie en milieu scolaire, et vise notamment à faire face au cyber harcèlement en milieu scolaire, à la tricherie durant les examens, à préserver les apprenants des contenus choquants, à ramener l'ambiance des cours de récréation classique d'antan, et d'augmenter la concentration des élèves. Si la nouvelle a été bien accueillie par les enseignants, le personnel administratif et bon nombre de parents, du côté des élèves, comme il fallait s'y attendre, la pilule est amère et a du mal à passer. Mais ils ne sont pas les seuls, dans la mesure où d'autres parents estiment cette décision sévère.



Photo : AEE

La tutelle voudrait que les récréations redeviennent des moments de camaraderie.

Ces derniers, qui s'accordent sur le fait que l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement scolaire est tout à fait justifiée, mettent toutefois en cause le refus d'accéder dans un lycée ou un collège avec son portable. Ils avancent comme argument le fait que c'est le seul moyen de rester en contact avec leurs enfants, surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens ou la possibilité, en raison de leurs horaires de travail ou d'autres occupations, d'aller déposer et chercher leur progéniture à l'école. A cela s'ajoute, pour soutenir leur raisonnement, l'insécurité ambiante.

RÉALITÉS ACTUELLES*
« Je suis contre l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement car, c'est de la

distracted. Mais le fait d'en interdire l'accès à l'école est dérangeant pour nous qui n'avons ni les moyens, ni le temps d'aller déposer ou chercher nos enfants à l'école. Or, si je comprends bien cette décision, les enfants ne pourront plus amener leurs portables à l'école, alors que c'est le seul moyen que nous avons de rester en contact avec eux, pour nous assurer que tout se passe bien sur le chemin de l'aller comme sur celui du retour. Avec les enlèvements, les accidents et tout ce qu'il y a comme insécurité dans nos rues, un parent n'a la paix que lorsqu'il a son enfant en ligne, lui disant qu'il est rentré ou que tout va bien. Il y a de cela dix ans, j'allais totalement adhérer à ce projet de loi sauf que les réalités d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles d'hier », a

souligné Annick Nomen-gone, parent d'élève dans un lycée de la place. Jusqu'à présent, c'est l'interdiction d'utiliser le téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement qui était la règle dans la plupart des lycées et collèges. Et tous les apprenants pris en flagrant délit se voyaient confisquer leurs portables et ne pouvaient les récupérer qu'en fin d'année scolaire ou après convocation du parent par l'administration de l'établissement. Bien que dissuasive, cette mesure n'a pas vraiment fonctionné car, certains élèves se procuraient un autre téléphone dans l'année. D'autres établissements scolaires, à l'exemple du collège Calasanz, avaient déjà devancé le projet de loi en interdisant strictement l'accès et l'utilisation du téléphone portable à

l'école, et en procédant à des fouilles à l'entrée et dans les salles de classe pour s'assurer de l'application de cette mesure qui relève du règlement intérieur de cette institution.

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT* « Vous savez ? On en voit de toutes les couleurs avec cette affaire de téléphone, et c'est la raison pour laquelle je suis d'accord avec ce projet de loi visant à interdire l'accès et l'utilisation des portables dans les établissements scolaires. Il y a eu trop de scandales à cause des téléphones. Tout le monde ne sera pas content de cette décision, mais s'il y a des mesures d'accompagnement comme le transport scolaire, cela peut aider, surtout que les élèves sont de plus en plus jeunes en classe de 6e », indique un censeur Vie scolaire ayant

requis l'anonymat. Mais cet avis est loin d'être partagé par ceux qui considèrent que ce n'est pas le portable qui constitue le véritable problème, mais l'éducation reçue depuis le milieu familial. D'autant qu'à côté du débat sur le portable, se greffent d'autres préoccupations en milieu scolaire, auxquelles les gouvernants devraient s'intéresser.

« Il est normal que l'utilisation du téléphone portable soit proscrite dans l'enceinte de l'établissement, et chaque parent doit sensibiliser ses enfants à la maison. Mais il n'est pas nécessaire d'en interdire l'accès car, dès que l'enfant sort, ou quand il va en l'école, il peut appeler un parent s'il a une quelconque difficulté. Cette mesure est discutable, mais nous pensons que le gouvernement a des questions plus urgentes à traiter que de proposer un projet de loi sur le téléphone portable. L'alimentation et la sécurité au sein et aux abords des établissements scolaires, sans compter les problèmes d'eau et de toilettes doivent davantage interpellier les gouvernants, parce que nos enfants sont exposés au danger au quotidien », a estimé le président de l'Association des parents d'élèves du lycée d'Application Nelson Mandela. A l'évidence, l'interdiction de l'usage des téléphones portables en milieu scolaire est loin de faire l'unanimité. Seulement, étant donné que tout le monde s'accorde sur le fait de proscrire l'utilisation des portables dans l'enceinte des établissements scolaires, c'est peut-être à ce niveau qu'il faut continuer à sévir. Du moins pour le moment.